

# Guide d'investigation à l'usage des médecins pour la clientèle admissible à l'accueil clinique

## CHIRURGIE VASCULAIRE

### Critères généraux d'exclusion à une demande d'inscription à l'accueil clinique :

Usager présentant l'un des critères suivants :

- Rythme cardiaque  $\geq$  à 120/min.
- Rythme respiratoire  $\geq$  à 30/min.
- Tension artérielle  $\leq$  90 mmHg ou  $\geq$  200 mmHg
- Température buccale  $\leq$  35 °C ou  $\geq$  40 °C
- SpO<sub>2</sub> < 90 %
- Altération de l'état de conscience
- Étourdissement associé à des saignements actifs

N° de référence d'investigation *	Diagnostic / symptômes subaigus observés	Critères spécifiques d'exclusion à une demande d'inscription à l'accueil clinique	Spécificités
CHV -1	Découverte fortuite à l'échographie ou CT scan d'un anévrisme aorte abdominal $\geq$ 6 cm ou anévrisme artère iliaque $\geq$ 4 cm chez usager asymptomatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspicion de rupture d'anévrisme;</li> <li>- Douleur lombaire aiguë.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommander l'arrêt du tabac;</li> <li>- Contrôle HTA<sup>1</sup>;</li> <li>- Idéalement, bêta-bloqueur à commencer, à moins de contre-indication (MPOC).</li> </ul>
CHV -2	Ischémie de repos du pied (pied de homard) avec ou sans perte de substance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signes spécifiques : fièvre, Température buccale <math>\geq</math> 38.5 °C, chaleur;</li> <li>- Signes d'ischémie aiguë : douleur intense non soulagée par analgésique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommander l'arrêt du tabac;</li> <li>- Commencer AAS 80 mg die si usager n'en prend pas déjà<sup>1</sup>;</li> <li>- Commencer une statine<sup>1</sup>;</li> <li>- Contrôle optimal de la glycémie<sup>1</sup>.</li> </ul>

### **IMPORTANT :**

En présence d'une complication post-opératoire, le médecin avise, sans délai, le chirurgien vasculaire qui a effectué la chirurgie. Si ce dernier est non disponible, il avise le chirurgien vasculaire de garde.

<sup>1</sup>Le médecin requérant a la responsabilité de gérer la médication.

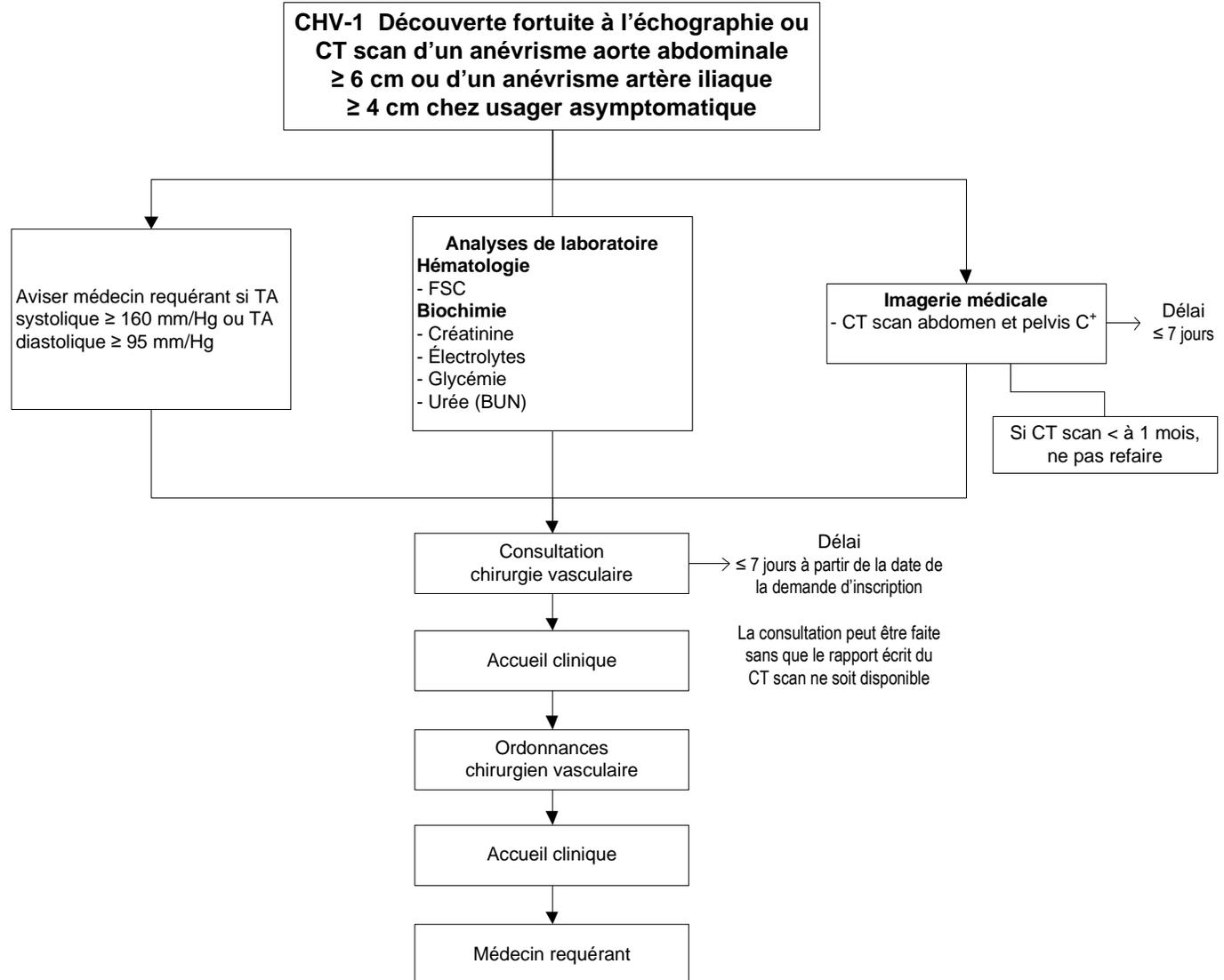
\* Le numéro de référence d'investigation correspond à l'ordonnance collective 4.16 du CSSSNL.

## CHIRURGIE VASCULAIRE - CHV-1 DÉCOUVERTE FORTUITE À L'ÉCHOGRAPHIE OU CT SCAN D'UN ANÉVRISME AORTE ABDOMINALE ≥ 6 cm OU D'UN ANÉVRISME ARTÈRE ILIAQUE ≥ 4 cm CHEZ USAGER ASYMPTOMATIQUE

### Contre-indications :

Si depuis la réception de la référence médicale, l'usager présente la condition suivante :

- Douleur lombaire aiguë.



## CHV-2 ISCHÉMIE DE REPOS DU PIED (PIED DE HOMARD) AVEC OU SANS PERTE DE SUBSTANCE

### Contre-indications :

Si depuis la réception de la référence médicale, l'usager présente l'une des conditions suivantes :

- Signes infectieux :  
T° buccale  $\geq 38.5$  °C, chaleur;
- Signes d'ischémie aiguë : douleur intense non soulagée par analgésie.

### AAS 80 mg

### Indication :

Lors de l'entrevue téléphonique avec l'usager, valider la prise d'AAS. Sinon, appliquer l'ordonnance 4.16 pour la prise d'AAS 80 mg per os die pour trois mois.

### Contre-indications :

- Pour la prise d'AAS :
- Allergie ou intolérance à l'AAS et aux AINS;
  - Présence de saignement actif;
  - Antécédents d'hémorragie digestive.

